Règlement du concours **Environnement & Jeunesse 2014-2015**

PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux élèves des classes des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud, de l'école obligatoire (cycle 1 à 3), individuellement ou collectivement, du groupe à la classe. Le nombre d'élèves par projet est limité à 30.

CATÉGORIES

Il sera établi un palmarès par tranches d'âges (en individuel, en groupe et par classe).

BUT ET OBJET DU CONCOURS

Le concours a pour but de susciter l'observation, la perception et la compréhension de l'environnement naturel et construit proche du participant et dans lequel il vit. Il doit stimuler une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour le respecter et l'améliorer dans une perspective de développement durable. Le concours cherche à susciter différentes approches: économique, sociale, écologique, historique, spatiale en utilisant des démarches artistique, scientifique, expérimentale… Il doit stimuler une réflexion créative et originale.

RÈGLE DE PROXIMITÉ

L'étude doit être réalisée dans le terrain, à proximité du domicile, de l'école ou du site d'un camp.

DÉMARCHE

Les participants feront des observations, des interprétations et des recherches qu'ils relateront dans un document annexé. Les travaux présentés doivent être le fruit d'une démarche originale et ne pas se réduire à la compilation d'ouvrages, de sites Internet ou à la reprise d'activités existantes.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX

Les documents suivants devront obligatoirement être remis au jury:

1. Description des intentions et des objectifs de la démarche en justifiant la part active des participants;
2. 4 à 5 affiches par classe, maquettes, modèles réduits ou autres objets d'exposition (dimension impérative max. des objets: 150 x 90 x 60 cm). Si l'option des supports technologiques est choisie (CD, CD-ROM, DVD…), les participants fourniront également des documents directement exposables.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Outre le respect du thème, du règlement et de la règle de proximité, le jury établira le palmarès en fonction des critères suivants:

- Caractères généraux: authenticité, attrait, originalité du projet et de son traitement;
- Fond: qualité de la démarche scientifique;
- Présentation: originalité, qualité artistique, structure et clarté, qualité de la rédaction et de la présentation, intégration des documents.

DÉLAI D'INSCRIPTION

Les inscriptions seront reçues du 1er septembre jusqu'au 29 octobre 2014, aux adresses suivantes:

- **par Internet**: www.environnementjeunesse.ch/inscription (répond aussi à toutes vos questions);
- **par correspondance** à: Concours «Environnement et Jeunesse», puis à l'une des adresses ci-dessous:

DÉPÔT DES TRAVAUX

Les travaux doivent être déposés jusqu'au 27 mars 2015. Le lieu de dépôt sera communiqué ultérieurement par chaque responsable cantonal.

REMISE DES PRIX

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le mercredi 10 juin 2015. A cette occasion, les lauréats seront invités dans le canton du Valais, au Bouveret, où des activités ludiques et culturelles seront organisées en rapport avec le thème du concours.
Les prix ne seront attribués qu'aux lauréats présents à cette journée.
Un financement de votre projet est possible via les fonds de soutien pour projets scolaires d'éducation21. Renseignements à l'adresse:
www.education21.ch/fr/enseignement/soutien-financier

LIENS INTERNET UTILES

> www.energie-environnement.ch
> www.pronatura.ch
> http://www.pronatura.ch/enseignant-e-s-amphibiens
> www.liberez-nos-rivieres.ch
> www.wwf.ch
> www.education21.ch/fr/ecole/moyens-denseignement
> www.education21.ch/fr/ecole/activites-pedagogiques
> www.capsante.ch
> www.res-eau.ch

PARTENARIAT:

Fondation Cap Santé
1897 Le Bouveret

Agence d'information agricole romande (AGIR)
1006 Lausanne

WWF Suisse
8010 Zurich

Pro Natura
4018 Basel

La Maison de la Rivière
1131 Tolochenaz

Conception & Réalisation: atelier PréTexte & Creativ Partner

BE
Coordinateur sciences de la nature

M. Domenico Di Paolo
rue de la Combe Grède 7
2613 Villeret

FR
Bureau des inspecteurs

M. Alexandre Mauron
Grand-Rue 15
1680 Romont

GE
Dir. du service enseignement, évaluation et suivi de l'élève

M. Dominique Miéville
Chemin de l'Echo 5a
1213 Onex

JU
Service de l'enseignement

M. Gérard Bessire,
rue du 24-Septembre 2
2800 Delémont

NE
Service de l'enseignement obligatoire

Mme Fausta Ferrari
Ecluse 67 – C.P. 3016
2001 Neuchâtel

VD
Direction générale de l'enseignement obligatoire
Direction pédagogique
Mme Yolande Berga
Maillefer 35
1014 Lausanne

VS
Haute Ecole pédagogique

M. Christian Keim
rue du Simplon 13
1890 St-Maurice